

II - REPARTITION DES MOYENS

Conformément à la loi de finances, la dotation académique prévue à la rentrée 2017 évoluera de 23 ETP d'enseignement.

S'agissant des emplois implantés dans les établissements, la répartition infra académique s'appuie sur l'évolution démographique attendue de chaque type d'établissement, sur les taux d'encadrement, au regard des indicateurs académiques. Ces moyens permettent également de mettre en place de nouvelles mesures :

- 5 ETP destinés à la création d'ULIS : 4 en collèges et 1 en lycée,
- 4 ETP destinés à renforcer l'équipe du délégué académique au numérique,
- 1 ETP pour la création du poste de directeur opérationnel du campus des métiers de la mer.

L'ensemble des établissements bénéficiera dès la première phase de préparation de rentrée d'une dotation globale horaire composée d'heures postes et d'HSA ainsi qu'une dotation d'indemnités pour missions particulières (IMP).

Cette enveloppe d'IMP recouvre les missions suivantes :

- Référent culture science et technique (lycées et EREA) ;
- Tutorat des élèves (lycées) ;
- Référent décrochage (lycées et EREA) ;
- Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques (tous établissements) ;
- Coordination des activités physiques, sportives et artistiques (tous établissements) ;
- Coordination du laboratoire de technologie (collèges).

① La dotation des collèges

Au regard de la baisse démographique attendue pour la prochaine rentrée (- 604 élèves), et conformément à la volonté de la ministre de l'Education nationale, l'académie maintient le H/E à effectifs constants. En conséquence, 27 ETP sont retirés à la dotation collèges.

La répartition proposée entre les départements est la suivante :

	ETP d'enseignement (arrondi)
Calvados	- 13
Manche	- 15,5
Orne	+ 1,5
TOTAL	- 27

Depuis la rentrée 2016, dans le cadre de la mise en place de la réforme des collèges, les modalités de calcul des dotations ont été harmonisées sur l'ensemble de l'académie. La ventilation par établissement est conforme au modèle de calcul issu des échanges du groupe de travail académique mis en place en 2016.

a) La part structurelle telle que prévue dans le cadre de la réforme

Les seuils retenus sont définis au niveau académique :

- en éducation prioritaire, 24 élèves pour tous les niveaux,
- pour les collèges accueillant une ULIS, abaissement d'un point des seuils pour faciliter l'inclusion soit des seuils à 27 en 6^e et 29 pour les autres niveaux,
- pour l'ensemble des autres collèges, les seuils retenus sont de 28 en 6^e et 30 pour les autres niveaux.

Cette part structurelle comprend également le financement de l'autonomie (3 heures par division) et des heures statutaires issues du décret n°2014-940 du 20 août 2014. (UNSS, laboratoire...)

b) Un forfait social

La situation sociale de la population scolaire accueillie est prise en compte sur la base de 2 indicateurs :

- l'écart par rapport aux moyennes académiques de boursiers et CSP défavorisées,
- rapporté au nombre d'élèves de l'établissement.

c) Un forfait d'ajustement

Le forfait d'ajustement est fondé sur un pourcentage déterminé à l'élève différencié selon 4 tranches et/ou l'éducation prioritaire :

- < 250 élèves,
- 251-350 élèves,
- 351-500 élèves,
- > 500 élèves.
- Education prioritaire

Au titre des mesures de rentrée, ce sont 4 nouvelles ULIS qui sont créées dans les collèges : 2 dans le Calvados et deux dans la Manche. La création d'une ULIS supplémentaire est à l'étude dans l'Orne.

② La dotation des lycées, LP et EREA

⇒ La dotation des lycées

L'académie fait le choix d'accompagner la hausse démographique des lycées en augmentant les moyens à la rentrée 2017 et en se basant notamment sur une volonté affirmée d'accroissement des décisions d'orientation vers la 2^{nde} générale et technologique afin de réduire les écarts aux moyennes nationales. Cette tendance se confirme depuis la rentrée 2015 (R 2015 : + 1,4 point et R 2016 : + 0,8 point).

Enfin, pour accompagner l'orientation des élèves en situation de handicap, un nouveau dispositif ULIS est créé dans le sud Manche sur les lycées de Granville et de Coutances

⇒ La dotation des LP

En lycée professionnel, les moyens de la rentrée 2017 intègrent la baisse du nombre d'élèves (- 306) et une vigilance par rapport aux formations à effectif réduit. L'académie se caractérise par l'importance de son offre professionnelle post 3^e. Elle procède désormais avec la région à l'élaboration d'une carte triennale des formations avec des ajustements liés aux rénovations de diplôme ou aux perspectives d'insertion. L'académie partage avec la collectivité des enjeux d'élévation du niveau de qualification, de diminution du décrochage scolaire et d'optimisation du niveau IV.

L'adaptation des capacités d'accueil au regard des évolutions d'effectifs et la mise en place d'un deuxième tour d'affectation dès le mois de juillet a permis de réduire sensiblement le pourcentage de places vacantes (2,5 % à l'issue du premier tour d'affectation (public et privé) et 0,09 % à l'issue du second tour, public uniquement). L'accent sera mis sur l'orientation active, notamment dans le cadre de la mise en place du parcours avenir.

Un troisième tour a été organisé cette année à la demande du ministère (uniquement dans le public). Après le constat des inscriptions, il y avait 6,7 % de places vacantes, ce qui montre l'écart avec l'affectation. À l'issue de ce troisième tour il restait 5,1 % de places vacantes.

⇒ Évolution de la carte des formations

L'évolution de la carte des formations s'inscrit à la rentrée dans une démarche de transition. Le CPRDF qui donnera les orientations dans ce domaine est actuellement en cours de rédaction.

Les mesures suivantes sont envisagées pour la rentrée 2017 :

- ouverture d'un BTS d'analyses biomédicales au LPO Littré d'Avranches ;
- ouverture d'un BTS systèmes constructifs bois et habitat au LPO Les Andaines de La Ferté Macé, actuellement sous apprentissage, qui passe en mixité de public ;
- fermeture du Bac Pro Gestion administration au LPO Littré d'Avranches en contrepartie de l'ouverture du BTS ;
- transformation de la mention complémentaire soudure au LP Doucet de Cherbourg en Cotentin qui passe de niveau V au niveau IV ;
- ouverture au LP Lépine de Caen du Bac Pro 3 ans artisanat et métiers d'art, avec les deux options : tapissier d'ameublement et marchandisage visuel ;
- fermeture au LP Lépine de Caen des 2 CAP 2 ans ameublement en siège et ameublement décor.

⇒ Le baccalauréat professionnel SN

a) Éléments de contexte de la rénovation

Mise en œuvre à la rentrée 2016 des deux nouveaux baccalauréats professionnels de la filière du génie électrique :

BAC PRO SN (systèmes numériques) avec 3 options :

- Option A : sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire (SSIHT)
- Option B : audiovisuels, réseau et équipement domestiques (ARED)
- Option C : réseaux informatiques et systèmes communicants (RISC)

BAC PRO MELEC (métiers de l'électricité et de ses environnements connectés)

Les métiers correspondants à ces formations sont **des métiers connexes** : quelques

activités professionnelles peuvent être communes, notamment en classe de 2^{nde}, d'autres sont complémentaires.

b) Critères pour établir la carte cette formation

- Différer le choix de l'option, pour chaque élève de BAC PRO SN, au troisième trimestre de la classe de seconde,
- Permettre à chaque élève de choisir, conformément au référentiel, une des trois options avec une équité territoriale,
- Conserver et développer le pôle d'expertise dans le domaine du génie électrique du lycée Charles Tellier de Condé-sur-Noireau (reconnaissance de l'expertise des équipes pédagogiques par les branches professionnelles, les collectivités territoriales, l'inspection générale, existence d'un plateau technique d'exception),
- Développer la mobilité des élèves,
- Permettre la co-activité des élèves de BAC PRO SN et de BAC PRO MELEC afin d'accompagner leurs parcours d'orientation et de mieux les professionnaliser,
- Développer la passerelle 2^{nde} BAC PRO SN – 1^{ère} générale et technologique STI 2D,
- Poursuivre le développement de la passerelle BAC PRO SN – BTS.

NB : Seul le lycée Tellier à Condé-sur-Noireau possède globalement les équipements nécessaires et les ressources humaines très spécialisées compétentes et visibles comme telles au national voire à l'international pour la formation sur les 3 années et pour les 3 options du nouveau BAC PRO SN.

c) Proposition retenue dans la carte des formations

Lycées	Formations dans l'établissement	2 ^{nde}	1 ^{ère}			Terminale		
		Tronc commun	SSIHT	ARED	RISC	SSIHT	ARED	RISC
Granville	BAC PRO SEN, ELEEC, BTS SN, électrotechnique	24						
Cherbourg	BAC PRO SEN	24						
Dives/Mer	BAC PRO SEN	24						
La Ferté Macé	BAC PRO SEN	15						
Saint Lô	BAC PRO SEN, ELEEC, BTS CRSA	24						
Condé/Noireau	BAC PRO SEN, ELEEC	24	36	36	63	36	36	63
FLUX		135 élèves						

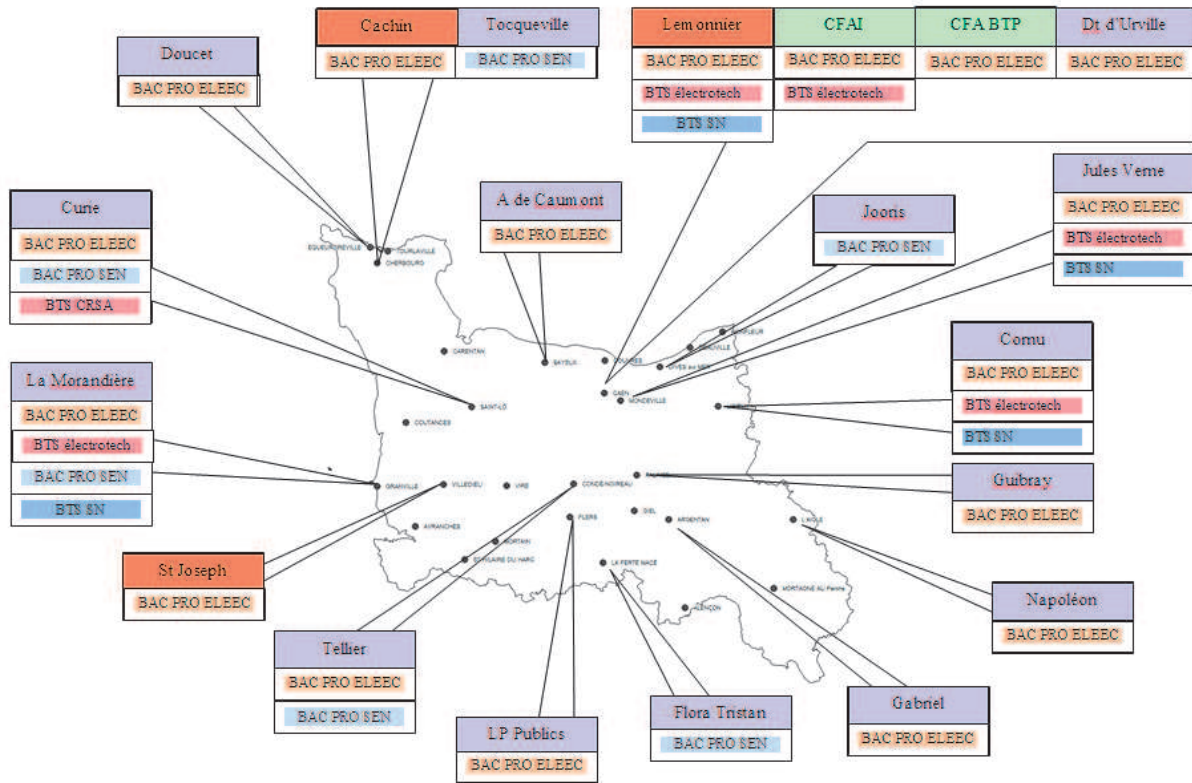
Saint-Pierre-et-Miquelon : Création d'une plateforme commune BAC PRO SN et BAC PRO MELEC. Création d'une classe de seconde commune.

d) Accompagnement à la mise en œuvre

- Prévoir l'accueil de 111 élèves de BAC PRO SN supplémentaires au lycée Tellier (les plateaux techniques sont bien dimensionnés, étude à conduire pour l'internat),
- Avoir une gestion individualisée des professeurs d'électronique des 5 établissements proposant actuellement les classes de seconde et première,
- Poursuivre le développement de la polyvalence des équipes du génie électrique,
- Créer une plateforme pédagogique commune entre les BAC PRO SN et MELEC en classe de 2^{nde} et accompagner le réagencement des ateliers,

- Équiper les plateaux techniques des LP qui ont la classe de 2^{nde} (subvention du conseil régional de Normandie de 72 000 euros pour l'ensemble des LP),
- Construire une passerelle pédagogique 2^{nde} BAC PRO SN – 1^{ère} STI 2D (guide d'accompagnement pédagogique, formation des enseignants...) avec les corps d'inspection IA-IPR STI, IEN STI et DAFPIC.

Carte des formations de l'académie de Caen



⇒ La dotation des EREA

La fermeture du CAP service hôtelier de l'EREA 61 est envisagée : le plateau technique de l'établissement ne permet en effet pas d'assurer la mise en œuvre de la rénovation du CAP « HCR » Hôtellerie Cuisine restauration.